

LETTRE D'INFORMATION SEMESTRIELLE

Juin 2026

FIP CROISSANCE ET ENVIRONNEMENT

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Forme juridique	FIP IR
Code ISIN	Part A - FR0013275195
Régions d'investissement	Hauts-de-France, Ile-de-France, Centre-Val-de-Loire, Auvergne- Rhône-Alpes
Valeur d'origine de la part (nominal)	100 €
Statut	En pré-liquidation

DONNÉES AU 30/06/2026

Valeur liquidative au 30/06/2026	25,04 €
Performance depuis l'origine	-21,38%
Performance depuis l'origine avantage fiscal IR inclus	-4,12%

DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Date	Montant brut par part A	Pourcentage du nominal
31/10/2024	53,58 €	54%

LE MOT DU GÉRANT

Nous vous rappelons que le FIP Croissance et Environnement, créé le 30 novembre 2017, arrivait à échéance le 31 décembre 2025.

Le fonds détenant encore plusieurs sociétés non cotées en portefeuille, sa durée de vie a été prorogée d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2026, conformément au règlement du fonds.

La valeur de la part du fonds est en recul de 21,38 % depuis sa création.

Pour rappel, le fonds a procédé à une première distribution de 53,58 € par part. D'autres distributions seront réalisées au fur et à mesure des cessions. Nos équipes poursuivent leurs efforts afin de céder les dernières participations en portefeuille dans les meilleures conditions possibles.

FONDS	ANNEE de création	GRANDEUR constatée	SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE et des distributions, d'une part en € ; frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée) cumulés réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée)									
			31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21	31/12/22	31/12/23	31/12/24	31/12/25
Croissance & Environnement	2017	VL + distributions par part	NA	NA	91,27	94,27	90,13	99,68	88,34	96,70	88,23	81,76
		Montant des frais	NA	NA	3,33	6,73	10,14	13,56	16,99	20,42	23,25	24,37
			30/09/16	30/09/17	30/09/18	30/09/19	30/09/20	30/09/21	30/09/22	30/09/23	30/09/24	30/09/25
Nord Cap VII	2016	VL + distributions par part	98,38	97,71	95,82	103,13	110,58	112,27	114,03	111,41	110,52	110,71
		Montant des frais	1,07	3,71	7,11	10,52	13,94	17,37	19,95	23,39	25,10	25,79

Les montants des frais ainsi que les valeurs liquidatives, majorées des distributions, figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires prévues à l'article 7 de l'arrêté du 10 avril 2012 pris pour l'application du décret n° 2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les fonds et sociétés mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du code général des impôts.

Le calcul des grandeurs présentées dans le tableau défini au présent article est effectué selon les normes, conventions et hypothèses suivantes :

a. La grandeur dénommée "Montant des frais" est égale au ratio entre :

- le montant total des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription ;
- le montant des souscriptions initiales totales.

b. La grandeur dénommée "Somme de la valeur liquidative" est égale à la somme de :

- la valeur liquidative d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire
- le montant total des distributions réalisées au bénéfice de cette part ou de ce titre depuis la souscription au fonds.

Cette lettre d'information est un document non contractuel, purement informatif, strictement limité à l'usage privé du destinataire. Les informations contenues dans ce document proviennent de sources dignes de foi mais ne peuvent être garanties. Toute reproduction totale ou partielle et toute diffusion à des tiers est strictement interdite. La société de gestion ne saurait être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication et des informations qu'elle contient. La société de gestion rappelle que les fonds ne sont pas à capital garanti, qu'ils comportent des risques de perte en capital, des risques particuliers liés aux entreprises non cotées sur les marchés réglementés et qu'ils prévoient une durée de blocage longue. Les informations relatives aux sociétés n'ont pour but que d'informer les souscripteurs sur les participations des portefeuilles, ne doivent en aucun cas être considérées comme une recommandation d'achat ou de vente.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Les performances indiquées dans ce reporting prenant en compte les avantages fiscaux sont données à titre indicatif. En effet, ces avantages sont acquis sous certaines conditions, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller fiscal pour plus d'informations.